



## RÉPONSE AU POSTULAT

<b>Auteur</b>	Groupe UDC, par le député Jérôme Desmeules
<b>Objet</b>	Étudier les possibilités du blockchain pour améliorer l'efficacité de notre État et nous positionner comme leader technologique
<b>Date</b>	12.12.2017
<b>Numéro</b>	1.0245

---

Le postulant relève que les opportunités de la blockchain pour un État ou une collectivité peuvent être énormes et cite notamment quatre activités pour lesquelles la technologie blockchain peut apporter des solutions : vérification, mouvement d'actifs, propriétés et identités.

Relevons tout d'abord que la stratégie informatique 2015-2024 a prévu un scénario qualifié de réaliste, aligné aux moyens financiers du Canton du Valais et insistant sur la nécessité de minimiser le niveau de risque et d'incertitude, notamment en répliquant les expériences à succès des autres Administrations et en justifiant les démarches pilotes.

En ce sens, le Canton est actif au travers de la Conférence suisse sur l'informatique qui regroupe les responsables informatiques de la Confédération, des Cantons et des Villes. Il collabore également de manière active depuis plusieurs années sur un certain nombre de sujets avec le monde académique, en particulier avec la Haute École Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO).

La recherche de synergies avec la HES-SO s'intensifie, notamment au travers de rencontres permettant de connaître les projets en cours, que ce soit par l'eGov Innovation Center ou d'autres afin de mutualiser les expériences.

Le 20 juin 2018, le Conseil d'État a décidé de définir un groupe de travail pour la mise en œuvre de la cyberadministration. Parmi les missions de ce groupe de travail, nous pouvons citer notamment :

- identification les enjeux pour la mise en œuvre de la cyberadministration ;
- présentation les impacts des différents volets de la cyberadministration sur l'Administration, la population et les entreprises ;
- formulation les recommandations de mise en œuvre.

Ce groupe de travail vise à définir prioritairement les besoins puis il examinera les technologies proposées permettant d'y répondre avec la meilleure efficacité possible. En ce sens, la blockchain sera examinée partout où elle est susceptible d'apporter une solution.

Sur le thème de la blockchain, les initiatives en cours dans les Cantons, la Confédération et les entreprises privées sont suivies avec intérêt et les opportunités examinées avec toute l'attention requise.

En parallèle à ces actions, un système de veille est mis en place sur les nouvelles technologies et vise à faire remonter au niveau de la stratégie informatique les initiatives qui seraient prises dans divers groupes d'intérêts « métiers ».

L'encouragement à la création d'entreprises actives dans le domaine de la blockchain en Valais se fera bien évidemment, au même titre que pour les autres entreprises actives dans

la technologie, puisque le Valais souhaite se profiler dans ce domaine et bénéficier des synergies existantes ou à intensifier avec l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), l'Institut de recherche IDIAP et la HES-SO notamment.

Nous partageons le constat que la blockchain n'est pas qu'un effet de mode et qu'elle bénéficie d'une maturité grandissante. Nous visons à intégrer peu à peu des technologies de ce type pour des projets sur lesquels le retour sur investissement est quantifiable et le risque acceptable. En ce sens, un projet pilote permettant l'évaluation de la mise en œuvre de la blockchain dans l'Administration cantonale pourra être lancé.

Il est proposé l'acceptation de ce postulat.

Conséquences financières en francs :	100'000 fr. pour un projet pilote
Conséquences sur le personnel en EPT :	non défini à ce stade
Conséquences sur la RPT :	aucune
Conséquences sur la bureaucratie :	simplification souhaitée.

**Lieu, date** Sion, le 20 février 2019